

TARIFS

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023



RESTAURANT SCOLAIRE « RESTOMINO »
Rue de l'Orgerie – Saint-André-Treize-Voies / MONTRÉVERD
restominorestaurantscolaire@gmail.com -- 02 51 07 32 47

- ✓ Prix du repas pour une **famille adhérente** à Familles Rurales : **3,91€**
Réduction Familles Rurales 0.14€/repas
- ✓ Prix du repas pour une **famille non adhérente** à Familles Rurales : **4.05€.**
- ✓ Prix du repas si **absence prévenue** : **2,67€** dès le 1er jour
- ✓ Prix du repas si **absence non prévenue** : **3,91 €** pour les adhérents et **4.05€** pour les non adhérents.

Toute absence doit être signalée AVANT 9H00
Par mail à restominorestaurantscolaire@gmail.com ou
Par téléphone au 02.51.07.32.47

Une absence prévisible qui est signalée au moins 5 jours à l'avance ne sera pas facturée.
Le week-end sera comptabilisé dans ce délai des 5 jours.

ABSENCE SIGNALÉE AU RS PAR MAIL OU TELEPHONE LE MATIN AVANT 9H00 => FACTURATION EN ABSENCE. ABSENCE SIGNALÉE AU RS PAR MAIL OU TELEPHONE LE MATIN APRES 9H00 => FACTURATION TARIF PLEIN.		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Mail/Appel téléphonique AVANT 9H00	Le vendredi pour une absence le mardi suivant		<i>Repas non facturé</i>		
	Le vendredi pour une absence la semaine suivante entière	<i>Repas facturé en absence</i>	<i>Repas non facturé</i>	<i>Repas non facturé</i>	<i>Repas non facturé</i>
	Le lundi pour une absence le vendredi				<i>Repas non facturé</i>
	Le lundi pour une absence la semaine entière	<i>Repas facturé en absence</i>	<i>Repas facturé en absence</i>	<i>Repas facturé en absence</i>	<i>Repas non facturé</i>
Mail/Appel téléphonique APRES 9H00	Le vendredi pour une absence le mardi suivant		<i>Repas facturé en absence</i>		
	Le vendredi pour une absence la semaine suivante entière	<i>Repas facturé en absence</i>	<i>Repas facturé en absence</i>	<i>Repas non facturé</i>	<i>Repas non facturé</i>
	Le lundi pour une absence le vendredi				<i>Repas facturé en absence</i>
	Le lundi pour une absence semaine entière	<i>Repas facturé plein tarif</i>	<i>Repas facturé en absence</i>	<i>Repas facturé en absence</i>	<i>Repas facturé en absence</i>

Un tarif différent est appliqué entre les familles adhérentes et non adhérentes au réseau Familles Rurales.

Les familles adhérentes à Familles Rurales, du fait du versement d'une cotisation annuelle, bénéficieront des avantages réservés aux adhérents aux niveaux local, départemental et national.

Au niveau local, chaque utilisateur issu de famille adhérente aura une réduction sur le tarif général public des repas soit - 0.14€ par repas.

Pour bénéficier du tarif adhérent, il vous suffit de faire une demande de carte adhérent Familles Rurales, en contactant, la directrice de l'association de Familles Rurales aux coordonnées suivantes : 07-61-02-84-88 -- famillesrurales.montreverd@gmail.com.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'Administration de l'association Familles Rurales de Montréverd et révisés chaque année.

Ils peuvent également varier et augmenter au cours de l'année selon différents critères (*inflation, coût des énergies, coût de production, augmentation des matières premières ...*).